

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-septième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 14 – 18 juillet 2008

Interprétation et application de la Convention

Conservation et commerce d'espèces

Eléphants

CONSTITUTION D'UN SOUS-GROUPE MIKE-ETIS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Concernant le suivi de la chasse illégale et du commerce de spécimens d'éléphants prévu dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP14), *Commerce de spécimens d'éléphants*, la Conférence des Parties stipule:
  - a) *que les systèmes MIKE (Système de suivi à long terme de la chasse illicite à l'éléphant) et ETIS (Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants), établis sous la supervision du Comité permanent, sont maintenus et élargis et ont pour objectifs:*
    - i) *de mesurer et d'enregistrer les niveaux et tendances actuels de la chasse et du commerce illicites de l'ivoire dans les Etats des aires de répartition et dans les entrepôts commerciaux, ainsi que les changements dans ces niveaux et tendances;*
    - ii) *de déterminer si, et éventuellement jusqu'à quel point, les tendances observées sont liées aux changements dans l'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES et/ou à la reprise du commerce international licite de l'ivoire;*
    - iii) *d'établir une base d'informations pour appuyer la prise de décisions sur les besoins en matière de gestion, de protection et de respect des dispositions; et*
    - iv) *de renforcer les capacités des Etats des aires de répartition;*
  - b) *que ces systèmes de suivi doivent être conformes aux dispositifs exposés à l'annexe 1 pour suivre le commerce illicite de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants et à l'annexe 2 pour suivre la chasse illicite dans les Etats des aires de répartition;*
  - c) *que des informations sur l'abattage illicite d'éléphants et le commerce de leurs produits émanant d'autres organes crédibles chargés de faire appliquer la loi ou de gérer professionnellement les ressources, devraient elles aussi être prises en compte; et*
  - d) *que MIKE et ETIS feront l'objet d'une supervision technique par un groupe technique consultatif indépendant qui sera établi par le Secrétariat.*
3. A sa 41<sup>e</sup> session (Genève, février 1999), le Comité permanent a créé un sous-groupe chargé de superviser en son nom le développement, l'amélioration et la mise en œuvre de MIKE dans le contexte de l'application la résolution précédent celle-ci. A sa 49<sup>e</sup> session (Genève, avril 2003), le

Comité a décidé d'élargir le mandat du sous-groupe pour y inclure ETIS, pour donner suite aux amendements à la résolution adoptés à la 12<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP12, Santiago, 2002). Ce sous-groupe est devenu le "sous-groupe MIKE et ETIS".

4. Le Comité permanent a reconstitué ce sous-groupe après les 11<sup>e</sup> (CoP11, Gigiri, 2000), 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> (CoP13, Bangkok, 2004) sessions de la Conférence des Parties. Depuis 2003, il est composé de six membres du Comité permanent: trois d'Afrique (l'équilibre linguistique étant respecté avec un membre de l'Afrique francophone et deux de l'Afrique anglophone), deux d'Asie et un d'Amérique du Nord ou d'Europe (voir tableau). Les membres du sous-groupe ont toujours été des Parties impliquées dans la réalisation du programme MIKE sur le terrain, ou ayant financé une partie de ce programme, ou encore ayant manifesté un intérêt particulier pour MIKE.

HISTORIQUE DU SOUS-GROUPE MIKE ET ETIS DU COMITE PERMANENT: SESSIONS DU COMITE PERMANENT OU IL A ETE (RE)CONSTITUE, COMPOSITION ET DOCUMENTS DE REFERENCE

Sessions de la Conférence des Parties	Sessions du Comité permanent	Composition du sous-groupe	Documents de référence
Sous-groupe MIKE			
CoP10 (1997)	41 <sup>e</sup> session (1999)	Afrique du Sud, Arabie saoudite (présidence), Burkina Faso, Etats-Unis d'Amérique, Thaïlande	SC41 Rapport résumé; Doc. SC.42.10.2.2
CoP11 (2000)	45 <sup>e</sup> session (2001)	Afrique du Sud (présidence), Arabie saoudite (représentant de l'Asie), Burkina Faso (représentant de l'Afrique francophone), Cameroun (représentant suppléant de l'Afrique francophone), Kenya (représentant suppléant de l'Afrique anglophone), République- Unie de Tanzanie (représentant de l'Afrique anglophone), Thaïlande (représentant suppléant de l'Asie)	SC45 Doc. 22
Sous-groupe MIKE et ETIS			
CoP12 (2002)	49 <sup>e</sup> session (2003)	Afrique du Sud (présidence), Cameroun, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Malaisie, République-Unie de Tanzanie	SC49 Rapport résumé (Rev. 1)
CoP13 (2004)	53 <sup>e</sup> session (2005)	Allemagne, Cameroun, Chine, Kenya (présidence), Malaisie, Zambie	SC53 Doc. 20.2

5. Le Comité permanent devrait envisager de reconstituer le sous-groupe MIKE-ETIS, en ayant à l'esprit que le mandat de l'Allemagne, du Cameroun et de la Malaisie en tant que membres du Comité est arrivé à expiration après la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP14, La Haye, 2007). Suivant les approches précédentes (voir point 4), le sous-groupe MIKE-ETIS pourrait être composé de six membres du Comité permanent (deux de l'Afrique anglophone, un de l'Afrique francophone, deux de l'Asie et un de l'Europe ou de l'Amérique du Nord) directement impliqués dans MIKE (et ETIS) ou les appuyant. La composition du sous-groupe pourrait être en partie la même afin de maintenir une certaine continuité.
6. Une fois reconstitué, le sous-groupe MIKE-ETIS pourrait agir dans le cadre du mandat actuel (voir point 3). Comme par le passé, le sous-groupe pourrait être prié de se réunir et de faire rapport au Comité permanent à la présente session. Dans ce cas, le sous-groupe MIKE-ETIS pourrait:
- sélectionner un président pour le sous-groupe;
  - examiner les progrès accomplis dans le développement et la mise en œuvre de MIKE;
  - examiner les progrès accomplis dans le développement et la mise en œuvre d'ETIS; et
  - examiner les résultats de la sixième réunion du groupe technique consultatif de MIKE et ceux de la première réunion du groupe technique consultatif d'ETIS (Entebbe, mars 2008).

## Recommandations

7. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent reconstitue un sous-groupe MIKE-ETIS comme proposé au point 5; ce sous-groupe devrait faire rapport à la présente session sur les questions indiquées au point 6.